

Code Natura 2000 : 1323

Vespertilion de Bechstein

Carte d'identité

Synonyme : murin de Bechstein**Nom scientifique** : *Myotis bechsteinii***Classification** : Mammifère, Chiroptère**Taille** : 45-55 mm**Envergure** : 250-290 mm**Poids** : 7-12 g**Espérance de vie** : inconnue (exceptionnellement 21 ans)**Présence en Wallonie** : toute l'année**Site de reproduction** : arbres à cavités, arbres morts**Site d'hibernation** : arbres à cavités, arbres morts et cavités souterraines naturelles ou artificielles**Nombre de jeunes** : 1 jeune par an**Période de reproduction** : de mai à septembre**Période d'hivernage** : de novembre à mars**Alimentation** : insectes au vol lent (mouches et papillons de nuit)**Protection** : protection des gîtes de reproduction et d'hibernation. Maintien d'arbres creux et morts.**Statut** : rare

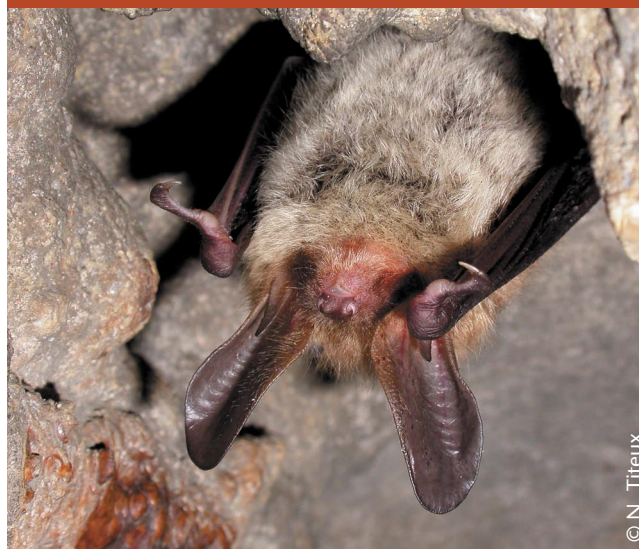
Identifier

Cette chauve-souris forestière de taille moyenne a un pelage relativement long. Son dos est brun pâle à rousâtre et son ventre est gris clair. Les oreilles sont très longues et assez larges. Lorsqu'elles sont rabattues en avant, elles dépassent le museau.

Son vol est lent, très agile et papillonnant. Avec ses ailes très larges, sa portance lui facilite les mouvements lents et contrôlés dans des espaces restreints. À la nuit tombée, il chasse à faible hauteur (1 à 5 m au-dessus du sol), voire au sol, à proximité de son gîte, dans un rayon d'environ deux kilomètres. C'est une espèce sédentaire, qui ne s'éloigne que rarement de ses gîtes.

Observer

Cette espèce n'a été observée récemment qu'en hiver en cavité souterraine en Région wallonne. Elle est aussi présente en été, mais de façon très discrète dans des arbres creux ou à l'entrée de cavités souterraines. La discrétion des gîtes de cette espèce est telle que la première colonie de reproduction de cette espèce n'a été repérée qu'en 2001 en Région wallonne. La naissance de l'unique jeune survient à la fin du mois de juin. En



© N. Titeux

été, les mâles sont solitaires. Globalement, cette espèce apparaît rare en Région wallonne.

Le vespertilion de Bechstein est opportuniste. Il chasse une grande variété de proies, mais principalement des insectes. Il se nourrit de proies qui ont une vitesse de déplacement faible telles que des papillons de nuit, des mouches, des coléoptères qu'il peut parfois glaner directement sur le feuillage.

Ses terrains de chasse sont situés en général à proximité de ses gîtes (1-2 km). Il chasse surtout dans les forêts feuillues âgées avec un sous-bois dense, ainsi que dans les plantations de pins, les clairières, les parcelles de régénération, les coupe-feu, les layons forestiers, les zones de bocage, les parcs et jardins en présence de ruisseaux, mares ou étangs.

Ses gîtes de reproduction sont principalement des arbres creux ou fissurés, dans des trous de pics, etc. Il occupe très rarement des bâtiments. Il colonise les nichoirs et change fréquemment de gîtes. Ses gîtes de reproduction sont toujours très proches, voire situés au milieu des terrains de chasse.

Il hiberne principalement dans les arbres creux mais se rencontre aussi occasionnellement dans le milieu souterrain naturel (grottes) ou artificiel (mines, galeries, tunnels...) où la température ambiante se situe entre 3 et 7 °C. L'accès au gîte peut se faire en vol direct



© J.-L. Cathoye

mais aussi en rampant. Lorsqu'il hiverne, le vespertilion de Bechstein garde ses oreilles dressées. On le retrouve généralement isolé, accroché à la paroi ou à la voûte, mais aussi enfoncé dans des fissures.

Protéger

L'abattage des arbres creux, des vieux arbres ou des arbres morts détruit les gîtes de reproduction et d'hibernation de l'espèce.

Une autre menace consiste en la régression de la diversité, de la quantité et de la qualité des proies, en raison du remplacement de forêts feuillues indigènes par des plantations d'essences non indigènes.

Il faut conserver les arbres présentant des fissures ainsi que décollements d'écorces (1 à 2 arbres par hectare de forêt) et maintenir de vieilles futaies de feuillus (diamètre des bois > à 40 cm) potentiellement intéressantes pour leur offre en cavités.

Les gîtes d'hibernation doivent être protégés par un statut légal (réserve naturelle, cavité souterraine d'intérêt scientifique) et correctement aménagés afin d'empêcher les intrusions humaines non désirées durant la période d'hibernation (d'octobre à avril) et de permettre un accès aux chauves-souris en vol direct.

Les terrains de chasse devront être aménagés en fonction des exigences de l'espèce. C'est-à-dire qu'il faut conserver et restaurer des zones de liaison entre les différents terrains de chasse et les gîtes (haies, bandes boisées feuillues, lisières), maintenir les bosquets, les vieilles futaies irrégulières, les taillis sous futaies, et conserver des troncs morts sur pied. La conversion des forêts de résineux en forêts feuillues indigènes est aussi recommandée.



ÉDITÉ PAR LA DGARNE/DNF - DISPONIBLE SUR : NATURA2000.WALLONIE.BE



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (<http://biodiversite.wallonie.be>) et avec la collaboration de Natagora

